

**Compte rendu**  
**Conseil scientifique - Formation restreinte**  
**Mardi 27 juin 2023, 15h - 17h**

**Présents :**

Didier Demazière, Eberhard Kienle, Florence Faucher, Réjane Sénac, Mirna Safi, Guillaume Tusseau, Helena Alviar, Florence Bernault, Laura Morales, Philippe Coulangeon, Séverine Dusollier, Roberto Galbiati, Jeanne Commault, Janie Pélabay, Angela Greulich, Alain Dieckhoff, Isabelle Méjean, Sylvain Parasie, Fabrice Melleray, Pierre François, Nicolas Sauger, Sophie Dubuisson-Quellier, Dina Waked, Sergei Guriev, Mathias Vicherat, Anne-Solenne De Roux

**Absents ou excusés :**

Thierry Mayer, Sabine Dullin, Emmanuelle Loyer, Mathieu Fulla

**Assistent à la réunion :**

Richard Banégas, CERI  
Bénédicte Barbé, DS  
Olivier Dabène, CERI  
Christophe Jaffrelot, CERI  
Carole Jourdan, pôle académique, DRH  
Laurence Louër, CERI  
Vanessa Scherrer, DAI  
Antonin Schiera, pôle académique, DRH

---

**1 / Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 11 avril 2023 et du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 23 mai 2023**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 11 avril 2023 et le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 23 mai 2023.

**2 / Présentation des chartes des instituts régionaux**

Mathias Vicherat rappelle que des discussions et travaux préalables ont été réalisés ces derniers mois, en concertation avec tous les acteurs concernés, en vue de la création d'instituts régionaux, à commencer par l'institut Afrique et l'institut Asie du sud. Mathias Vicherat explique que le principe est de réunir toutes les forces en

présence à Sciences Po sur une aire géographique, à savoir les forces académiques, ainsi que celles de la direction des affaires internationales (DAI), et tout service qui concourt d'une manière ou d'une autre à la politique de l'institution liée à cette aire géographique, politique institutionnelle englobant les partenariats, les bourses, ainsi que les actions de diplomatie universitaire. Le principe retenu pour l'Institut Afrique et l'Institut Asie du sud est celui d'une gouvernance comprenant un Conseil scientifique, un comité de pilotage, un secrétariat scientifique, et enfin une Assemblée générale. Mathias Vicherat indique que pour soutenir le démarrage des activités, une aide de la DAI de l'ordre de 30 000 euros par institut a été octroyée ; le déploiement des instituts sera par la suite assuré grâce à des levées de fonds. Mathias Vicherat précise qu'il n'y aura pas de création de postes sur fonds propres, mais qu'il pourra être décidé de créer un poste grâce à une levée de fonds ou par redéploiement. Mathias Vicherat déclare que la direction de Sciences Po se félicite du lancement de l'Institut Afrique, dont Richard Banégas a accepté de prendre la direction, et de l'Institut Asie du sud qui sera dirigé par Christophe Jaffrelot.

Sergei Guriev précise que les instituts régionaux sont des structures légères, et non des structures opérationnelles pour la création desquelles un avis du Conseil scientifique en formation plénière serait requis.

Richard Banégas remercie les membres du Conseil scientifique pour leur accueil, et remercie également Mathias Vicherat, Sergei Guriev et Vanessa Scherrer pour leur soutien à ces initiatives. Richard Banégas rappelle le contexte de la création de l'Institut Afrique, fondé sur le constat par la doyenne du collège, Stéphanie Balme, d'une multitude de projets pédagogiques, d'initiatives de recherche, de partenariats impliquant plusieurs laboratoires et départements. Richard Banégas précise que Florence Bernault avait alors proposé de fédérer l'ensemble de ces initiatives en faisant émerger une structure légère, transversale, pluridisciplinaire, n'ayant pas vocation à concurrencer ou se substituer aux unités de recherche, mais à constituer une plateforme de mutualisation, de coordination, de mise en visibilité, à la fois pour valoriser les recherches sur chacune des aires, mais aussi pour essayer de les décloisonner. Richard Banégas indique qu'il s'agit d'essayer de sortir du fonctionnement en silos, dans la logique de la soufflerie interdisciplinaire, qui a soutenu l'initiative Afrique dès ses débuts. Richard Banégas évoque par ailleurs les travaux animés par Laurence Louër, au sein du département de science politique, dont l'objet était de réfléchir sur l'enseignement des aires culturelles ou régionales (*area studies*), faisant le constat d'une forte internationalisation à Sciences Po, de l'atout unique de Sciences Po au niveau des bachelors avec les programmes régionaux et l'inclusion d'une mineure dans les diplômes, mais constatant parallèlement la déconnexion entre ces formations initiales et le niveau Master. Il a donc été proposé de créer des mineures en Master, sous la forme de certifications, sur le modèle de la certification réalisée par le programme PRESAGE. Richard Banégas détaille ensuite les quatre missions principales de l'Institut Afrique : la première mission, scientifique, doit permettre d'accroître la visibilité en particulier des « jeunes recherches », de « regrouper » l'ensemble des personnels académiques, y compris les doctorants et étudiants de Master qui travaillent sur cette aire, de créer des synergies entre les disciplines, et de redonner un souffle à la politique comparée. La deuxième mission est d'ordre pédagogique, Laurence Louër la présentera. La troisième mission est la

mission partenariale, que Vanessa Scherrer présentera. Richard Banégas finit avec la quatrième mission, qui constitue un point d'originalité par rapport aux autres instituts : dans la continuité du parcours civique, l'Institut Afrique aura également pour mission d'établir des liens avec le monde artistique et le monde de la société civile, en organisant par exemple des séminaires de réflexion sur l'écriture académique et artistique.

Laurence Louër précise quelques éléments sur l'Institut Afrique du Nord Moyen-Orient, également en projet, sur des missions identiques à celles de l'Institut Afrique. Laurence Louër indique que la communauté des personnes travaillant sur le Moyen-Orient est très nombreuse à Sciences Po, comprenant près d'une vingtaine de personnes réparties sur quatre départements (science politique, sociologie, histoire, et droit) et deux centres de recherche (le CERI et le Centre d'histoire). Laurence Louër explique que le chantier privilégié de l'Institut Afrique du Nord Moyen-Orient réside dans l'articulation entre recherche et enseignement, par la mise en place une certification au niveau Master, dans la continuité avec les mineures géographiques sur les campus au niveau Collège. La certification sera optionnelle, et probablement organisée en deux niveaux : un niveau avancé pour ceux qui auraient déjà suivi des cours, et une certification de base pour les débutants sur la zone. En outre, le deuxième chantier prioritaire pour l'Institut Afrique du Nord Moyen-Orient concerne la levée de fonds pour des contrats doctoraux et postdoctoraux.

Christophe Jaffrelot indique que la pertinence de l'Institut Asie du Sud réside dans l'opportunité de rassembler des chercheurs et des chercheuses répartis dans plusieurs unités de recherche (Laurent Gayer et lui-même pour le CERI, Lucas Chancel et Sukriti Issar au CRIS, Julia Cagé au département d'économie), permettant d'envisager une démarche d'interdisciplinarité autour d'un même objet régional, ce qui constituera une ressource additionnelle très précieuse qui sera bénéfique en particulier pour les doctorants. Il précise que cela permettra de renforcer l'atelier Asie du Sud qui existe déjà à l'Ecole de la recherche. Christophe Jaffrelot indique que l'organisation en institut régional multidisciplinaire constitue la meilleure façon de monter des projets de recherche susceptibles de trouver des financements extérieurs. Il souscrit aux propos de Laurence Louër concernant la certification, démarche de contrôle qualité qui permet de valoriser une formation dans une aire régionale. Christophe Jaffrelot évoque ensuite les partenariats et les vingt années de travail en commun avec la DAI pour établir des partenariats dans la région, qu'il s'agit aujourd'hui d'étendre au-delà de l'Inde. Il précise qu'un partenariat est ainsi en cours d'élaboration avec le Pakistan, un autre avec le Sri Lanka. Il indique aussi qu'il faut renouveler les partenariats du côté indien, dans un contexte de durcissement de la situation politique en Inde et de fragilisation de la liberté académique. Christophe Jaffrelot aborde enfin le sujet des moyens. Il explique que ces instituts ont besoin, pour être visibles, efficaces et bien coordonnés, d'une communication, d'un site internet, d'un soutien pour organiser des événements ; il ajoute que la certification est également une tâche chronophage. Il souligne qu'il faut donc donner les moyens aux instituts, à travers un redéploiement dans un premier temps, de réussir cette opération. Christophe Jaffrelot indique qu'il s'agit d'un chantier à ouvrir dès la prochaine rentrée.

Mathias Vicherat souhaite apporter une précision sémantique. Il explique avoir cité deux instituts, Afrique et Asie du Sud, car ces deux instituts ont les mêmes paramètres, à la fois de coopération scientifique, de recherche et d'enseignement, et en même temps de coopération diplomatique, notamment avec des partenariats, des bourses, etc. Mathias Vicherat explique que, concernant l'initiative sur la zone Afrique du Nord Moyen-Orient, une réflexion est en cours quant à l'appellation exacte à lui donner, dans la mesure où les missions ne seraient pas exactement identiques aux deux autres instituts. L'appellation retenue pourrait être un observatoire, parallèlement à ce qui existe pour l'Amérique latine, ou encore un programme.

Olivier Dabène indique que la particularité de la zone Amérique latine est que Sciences Po dispose depuis plus de quinze ans d'un Observatoire politique de l'Amérique latine et des Caraïbes qui remplit déjà des fonctions qui seront attribuées à ces instituts. Il précise qu'il y a ainsi une publication annuelle, un séminaire mensuel, un site internet, et que l'Observatoire travaille à trois programmes qui sont financés, l'un avec la Fondation pour les progrès de l'Humanité, un autre financé par l'Agence française de développement, et le troisième financé par le ministère des Armées (il s'agit d'un observatoire stratégique de l'Amérique latine). Olivier Dabène indique que l'Observatoire entend assumer dorénavant d'autres fonctions, en particulier la certification, qui paraît absolument essentielle, mais souhaite aussi un élargissement pluridisciplinaire, car jusqu'à présent l'entité était essentiellement centrée sur la science politique, en particulier au CERI. Il précise en effet que des discussions ont été entamées à cet effet avec des chercheurs de l'École urbaine ou encore de l'École de droit, afin de définir les contours de ce que serait l'évolution de l'Observatoire, dans une perspective élargie de ce qu'il réalise déjà depuis un certain temps.

Alain Dieckhoff rappelle avoir déjà indiqué, au cours de réunions précédentes pendant lesquelles les instituts ont déjà été l'objet d'échanges, qu'il estime, en tant que directeur du CERI, qu'il est important d'avoir une structuration des zones régionales, structuration que les instituts vont réaliser afin de donner plus de visibilité et de mieux articuler l'enseignement et la recherche. Alain Dieckhoff précise avoir des questions pouvant paraître terre-à-terre, mais très importantes. Il indique qu'il est prévu qu'un secrétaire scientifique de l'institut ou un chargé de missions pédagogiques aura pour tâche de coordonner les activités, et demande où cette personne sera hébergée. Alain Dieckhoff demande également où sera géré le budget des 20 000 à 30 000 euros évoqué. Sera-t-il accueilli dans les centres? Lesquels? De quelle façon est-ce déterminé? Alain Dieckhoff estime qu'il est important de préciser ces éléments, notamment la manière de déterminer les critères qui conduisent à attribuer une personne et un budget supplémentaires à une unité de recherche. Il souligne qu'il est capital que la question de la répartition exacte de la charge du support des instituts soit déterminée dès maintenant. Alain Dieckhoff prend l'exemple des tâches évoquées à propos de sites internet, d'actions de communication, demandant si c'est au chargé de mission que ces tâches seront confiées, et si ce n'est pas le cas, qui s'en chargera. Alain Dieckhoff demande s'il est possible d'avoir d'ores et déjà quelques éclaircissements sur cette articulation, en particulier avec les centres de recherche.

Paul-André Rosental remercie les intervenants pour leurs présentations. Il indique avoir identifié quatre questions globales posées par la création de ces instituts. La

première question est celle des standards fixés, notamment au sein du Conseil scientifique, depuis les mandats successifs de Bruno Latour et de Christine Musselin, et maintenus par la suite, pour ce qui concerne le recrutement des doctorantes et doctorants, des postdoctorantes et postdoctorants, et de la faculté permanente. Cela inclut la question de la formation disciplinaire pour les Masters, qui doit faire l'objet d'une réflexion. Paul-André Rosental identifie une deuxième question générale, qui concerne le CERI. Paul-André Rosental demande dans quelle mesure le CERI ne risque pas de devenir un centre d'études européennes et nord-américaines après la création de ces instituts. Il ajoute que Richard Banégas a évoqué précédemment la question de la politique comparée, et souligne que ce n'est pas en segmentant par aires régionales qu'on peut développer la politique comparée, mais plutôt en renforçant le CERI. Paul-André Rosental indique ensuite que la troisième question a aussi été posée par Alain Dieckhoff : c'est celle, essentielle, de la localisation non seulement des personnels administratifs, mais aussi des personnes recrutées, en particulier les postdoctorantes et postdoctorants. Paul-André Rosental évoque enfin la coordination d'ensemble de ces instituts. Il précise que cette coordination est double : la coordination entre les instituts, d'où la remarque sur la politique comparée, et une coordination avec les structures centrales de Sciences Po, c'est-à-dire la direction de la recherche et donc les centres de recherche d'un côté, et l'École doctorale de l'autre. Paul-André Rosental indique, s'agissant de la direction de la recherche, qu'il préconise que chaque année, une séance de la réunion DU/DD et une séance du Conseil scientifique soient consacrées à une présentation du bilan de ces instituts. Paul-André Rosental conclut son propos en évoquant la question de la temporalité de ces créations, avec des instituts déjà très avancés, qui pourraient servir de test pour les autres. Paul-André Rosental estime qu'il serait intéressant de faire un bilan dans un an de ce qui a marché, de ce qui n'a pas marché, et surtout des questions auxquelles le Conseil scientifique n'avait pas pensé et qui se sont posées à mesure que les instituts se déroulaient, de manière à pouvoir, au bout d'une année universitaire, corriger le tir, préciser et mieux penser l'articulation avec les structures de Sciences Po.

Florence Bernault souhaite ajouter des éléments de contexte à cette initiative très positive et très dynamique. Elle explique qu'à l'échelle régionale et nationale, l'ENS, en partenariat avec quelques universités (une université au Sénégal et une université en Afrique du Sud) a lancé les Programmes Suds, pour réfléchir aux modernités africaines et aux problèmes de réciprocité entre savoirs et moyens occidentaux et des Suds. Florence Bernault souligne qu'au sein de Sciences Po, il y a des ressources bien plus importantes, depuis très longtemps, sur l'Afrique, mais aussi sur ces autres aires régionales. Elle cite par exemple les partenariats montés par la DAI et la direction de Sciences Po avec 35 universités en Afrique, avec des échanges d'étudiants et de chercheurs, depuis des années. Florence Bernault explique que ces actions ont été menées sans se substituer aux laboratoires. Elle souligne que ces instituts ne sont pas des laboratoires, mais plutôt des plateformes de coordination et d'initiatives intellectuelles et de politique scientifique, qui seront à même de répondre à ce contexte global de visibilité, de mise en œuvre des ressources qui existaient déjà à Sciences Po, et qui feront sans doute de ces instituts des phares très importants sur le plan national et international.

Sergei Guriev remercie les membres pour leurs questions très pertinentes, dont certaines portent sur la structure de gouvernance, déjà évoquée par Mathias Vicherat. Il rappelle qu'il y a un Conseil scientifique par institut, composé de membres de la faculté permanente, et un comité de pilotage large qui se réunit une fois par an. Sergei Guriev ajoute qu'il y a aussi un bureau présidé par Mathias Vicherat, pour discuter de tous les axes d'activité des instituts et qui a vocation à être le moyen de coordination des activités de tous les instituts. Sergei Guriev se déclare favorable à la proposition de Paul-André Rosental concernant un bilan annuel des instituts en réunion DU/DD et en Conseil scientifique. S'agissant de la localisation et des lignes budgétaires, Sergei Guriev indique que seront concernés les centres de recherche où sont affectés les directeurs scientifiques des instituts. Sergei Guriev indique que la question d'un chargé de mission mutualisé avec le centre de recherche se pose. S'agissant des lignes budgétaires, il explique qu'elles seront localisées dans les centres où les directeurs scientifiques travaillent, exception faite du cas de l'Institut Afrique dont les budgets demeureront au CERI, bien que Florence Bernault, Professeure au Centre d'histoire prenne la direction de l'Institut Afrique à partir de 2024. Sergei Guriev indique que la question des instituts régionaux est fondamentalement liée à la question des missions du CERI, dont la stratégie sera au cœur de la campagne électorale à l'automne 2023 dans le cadre du renouvellement de la direction du CERI. Sergei Guriev précise en outre que la note sur la gouvernance de l'Institut Afrique et la note sur la gouvernance de l'Institut Asie du Sud ont fait l'objet d'une validation avec les porteurs de projet, la directrice des Affaires internationales, Vanessa Scherrer et Mathias Vicherat. S'agissant de l'initiative Afrique du Nord Moyen-Orient, il ajoute qu'il ne s'agira pas d'un institut, les porteurs du projet ne souhaitant pas orienter leurs activités vers les partenariats. L'appellation « programme » serait adaptée, sur le modèle du programme PRESAGE, qui s'occupe de formation et de recherche, et a un certificat avancé sur le genre. Sergei Guriev conclut son propos sur la question des standards, qu'il n'est pas question de remettre en question, et qui demeureront sous le contrôle du Conseil scientifique de l'IEP. Il ajoute qu'il n'est pas prévu de créer un doctorat en African studies, ni un Master de recherche sur l'Afrique. En revanche, la certification est un sujet très important, parce qu'il existe une mineure géographique au Collège universitaire, une mineure géographique à PSIA, mais que rien n'est proposé pour les autres étudiants. Le maintien des standards sera assuré grâce à l'implication des membres de la faculté permanente dans l'élaboration et le suivi des certificats.

Mathias Vicherat indique être en accord avec l'intervention de Paul-André Rosental sur une évaluation à un an des premières expériences pour juger de l'opportunité de lancer d'autres instituts.

Dina Waked se demande si le système de la soufflerie mis en place par la direction scientifique n'aura pas été plus adapté aux projets présentés aujourd'hui. Elle partage sa préoccupation de voir se créer des structures pérennes en lieu et place de dispositifs légers, rattachés à des centres de recherche, qui pourraient être évalués, et perdurer ou disparaître.

Eberhard Kienle indique que le temps de discussion est dépassé pour cette séance, mais qu'il sera nécessaire d'ouvrir de nouveau la discussion, dès lors qu'une charte-cadre s'appliquant à l'ensemble des instituts sera présentée au Conseil. Il rappelle que

le Conseil scientifique n'est pas appelé à rendre un avis sur le sujet aujourd'hui, mais s'interroge sur la portée de l'article 4 du règlement intérieur du Conseil scientifique, qui concerne l'avis de celui-ci sur la transformation ou la création de nouvelles structures opérationnelles. Il indique qu'il est aujourd'hui question de structures légères, mais qu'ont néanmoins été évoquées des questions sur les financements, les postes, et que ces questions appellent à un débat plus approfondi. Il suggère une validation des chartes des instituts au sein du Conseil scientifique, si nécessaire en séance plénière, comme le suggère le règlement intérieur, après un temps de discussions et d'échanges supplémentaire.

Vanessa Scherrer explique que la vision institutionnelle de ces instituts est bien de constater l'extrême force et l'importance des recherches, des formations, et de l'ensemble des initiatives déjà existantes au sein de la DAI ou dans d'autres directions de Sciences Po. Vanessa Scherrer souligne que cette force est connue, reconnue, et en même temps très éparpillée. Elle ajoute que pouvoir lui donner une existence institutionnelle est donc particulièrement important. Vanessa Scherrer déclare se réjouir de travailler dans cette direction, et indique que si le Conseil scientifique souhaite revenir ultérieurement sur le sujet, les éléments sur la base des questions posées ce jour auront pu être finalisés.

#### **4 / Questions diverses**

Sergei Guriev indique que l'ensemble des documents produits dans le cadre de l'évaluation par l'Hcéres ont été soumis. Il remercie les membres du Conseil scientifique qui ont envoyé des remarques sur les documents dans le cadre de la consultation électronique. Il présente ses excuses pour cette procédure de consultation électronique en lieu et place d'une présentation en séance, mais les délais de remise des rapports au Hcéres n'étaient pas compatibles avec le calendrier des séances du Conseil scientifique.

Sergei Guriev annonce que sept post-doctorantes et post-doctorants ont été recrutés dans le cadre du fonds Latour, une huitième personne devant être recrutée prochainement parmi les candidats auditionnés et actuellement sur liste d'attente. Sergei Guriev se réjouit que le fonds Latour ait bien permis le recrutement de dix collègues supplémentaires (deux lors de la première vague, huit dans le cadre de la deuxième vague).

Sergei Guriev évoque ensuite la procédure de promotion des chercheurs et chercheurs-enseignants FNSP et la procédure de promotion locale de grade des Professeurs des universités. Ces procédures prévoient que le choix des rapporteurs est effectué par le DFR. Sergei Guriev explique vouloir impliquer les directeurs et directrices de départements pour choisir les rapporteurs externes, choix qu'il validera, exception faite du cas de sa propre promotion : les rapporteurs externes seront dans cette situation validés par le président du Conseil scientifique.

Sergei Guriev conclut son intervention en évoquant la conférence qui aura lieu les 12 et 13 octobre prochains à Sciences Po dans le cadre du projet CIVICA Research, projet

qui s'achèvera à la fin de l'année 2023. Il invite les membres du Conseil scientifique à assister à cette conférence, dont le programme sera largement communiqué, et comprendra la présentation des travaux des quatre axes de CIVICA Research ainsi que des posters sessions avec un doctorant par établissement partenaire.

### **3 / Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en droit, profil droit de l'environnement**

Eberhard Kienle indique que les éléments ont été transmis aux membres en amont de la séance. En l'absence d'interventions, il propose de passer au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en droit, profil droit de l'environnement.

### **5/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé à temps plein de Vincent Forray**

Eberhard Kienle passe la parole à Carole Jourdan, qui indique que le premier contrat de professeur associé à temps plein de Vincent Forray étant arrivé à son terme, il s'agit ici de le renouveler. Elle précise, en réponse à une question d'un membre du Conseil, qu'il n'a pas été possible de le recruter comme Professeur des universités en raison du refus du MESR d'attribuer à Sciences Po un poste contingenté.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement en qualité de professeur associé à temps plein de Vincent Forray.

### **6/ Avis sur la demande de renouvellement d'éméritat de Marie Duru Bella**

En l'absence d'interventions, Eberhard Kienle propose de passer au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement d'éméritat de Marie Duru Bella.

### **7/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps de Aurélie Luneau**

En l'absence d'interventions, Eberhard Kienle propose de passer au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement en qualité de professeur associé à mi-temps de Aurélie Luneau.

**8/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps de Bruno Patino**

En l'absence d'interventions, Eberhard Kienle propose de passer au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement en qualité de professeur associé à mi-temps de Bruno Patino.

**9/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Sylvain Barone**

En l'absence d'interventions, Eberhard Kienle propose de passer au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Sylvain Barone.

**10/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Sophie Cras**

En l'absence d'interventions, Eberhard Kienle propose de passer au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Sophie Cras.

**11/ Avis sur le renouvellement de la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Diane Fromage**

En l'absence d'interventions, Eberhard Kienle propose de passer au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés le renouvellement de la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Diane Fromage.